MAINTIEN DES OPÉRATIONS EN TEMPS DE PANDÉMIE

RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES MANUFACTURIÈRES

RTMQ RÉSEAU DE LA TRANSFORMATION MÉTALLIQUE DU QUÉBEC

PERFORM Comité sectoriel de la main-d'oeuvre dans la fabrication métallique industrielle

STIQ MAILLAGE INDUSTRIEL

ACCORD

Une initiative de Québec

Notes au lecteur

Suite à la fermeture des entreprises manufacturières jugées non essentielles en mars 2020, plusieurs guides comme par exemple celui de la CNESST[1] ou celui[2] issu de la collaboration entre le Réseau de la transformation métallique du Québec, de Sous-traitance Industrielle Québec (STIQ) et PERFORM (Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle) ont été publiés au printemps 2020 pour assurer une reprise sécuritaire des opérations

Aujourd'hui, environ un an après que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ait déclaré l'état de pandémie mondiale, le virus est toujours présent dans la société, les mesures évoluent constamment et par conséquent les bonnes pratiques également. Dans ce contexte, ce guide se veut être un récapitulatif et une mise à jour des mesures sanitaires à adopter dans les entreprises manufacturières pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. Il est issu des différents guides publiés jusqu'à présent ainsi que d'une formation élaborée en collaboration avec un spécialiste en santé et sécurité du travail, le RTMQ, PERFORM et STIQ à des directeurs, superviseurs et employés d'entreprises œuvrant dans le secteur de la transformation métallique.

(1) www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/trousse-covid-19-guide-outils
(2) www.rtmq.ca/fr/covid-19/adhesion/#registration-member

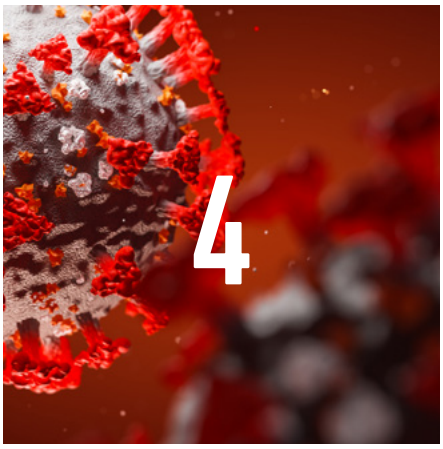

PHOTOS : ISTOCKPHOTO

Sommaire RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES MANUFACTURIÈRES

4
COVID-19 : État de la situation au Canada au premier trimestre 2021

6
Instaurer les bonnes pratiques dans le secteur manufacturier

12
Développer des stratégies de communication

14
Réponses aux questions pratiques / FAQ

16
Que faire en cas de cas positifs dans l'entreprise ?

18
Les bonnes pratiques de télétravail

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU CANADA AU PREMIER TRIMESTRE 2021

Le nombre de personnes atteintes par la COVID-19 augmentant à une vitesse fulgurante, le 11 mars 2020, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait l'état de pandémie.

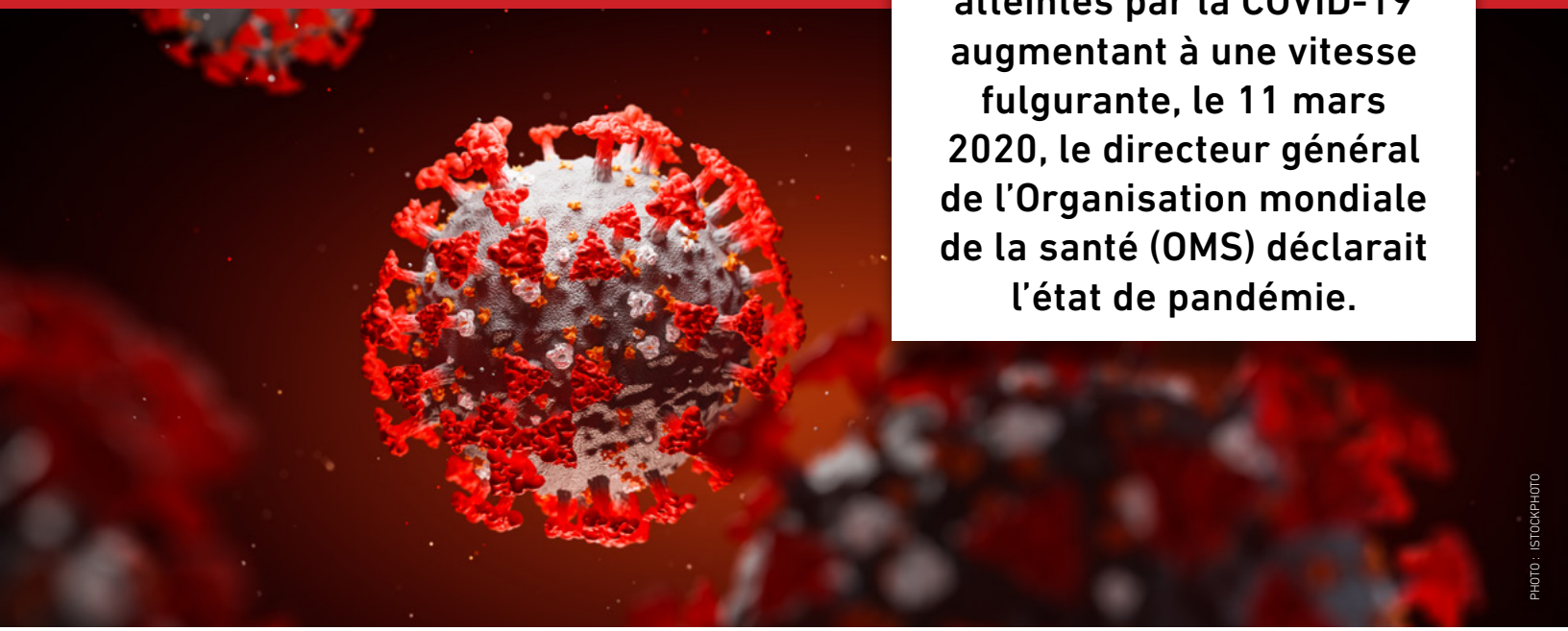

PHOTO : ISTOCKPHOTO

Bien que les premiers symptômes de cette maladie puissent s'apparenter à la grippe saisonnière, ce virus transmis essentiellement par voie aérienne se démarque par sa virulence et implicitement son taux de mortalité. À cela s'ajoutent quelques caractéristiques qui viennent amplifier les inquiétudes :

- **Le virus peut contaminer les surfaces et y survivre plusieurs heures voire plusieurs jours. À titre indicatif, sa survie sur une surface métallique est d'environ six heures.**
- **L'évolution des symptômes varie selon la condition de santé et la vulnérabilité du système immunitaire.**
- **Une personne peut être porteuse du virus mais asymptomatique.**

Bien qu'en fin 2020, le Canada ait commencé sa campagne de vaccination, il faudra compter plusieurs mois avant d'atteindre une immunité collective en espérant que ces derniers soient efficaces contre les divers variants qui ne cessent d'apparaître. Aussi, il demeure plus que jamais indispensable de maintenir les gestes barrières. Cela est d'autant plus vrai que l'OMS anticipe pour les prochaines années des pandémies de plus en plus sévères.

VS

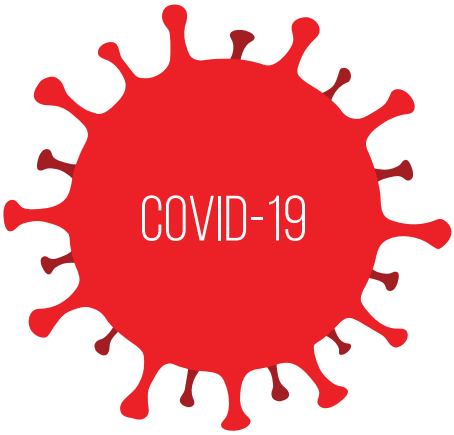

SIMILITUDES

Grippe

- Contamination par voie aérienne ou contact (malades, surfaces souillées)
- Apparition brutale d'une fièvre élevée (supérieure à 38 °C)
- Maux de tête intenses
- Courbatures et douleurs musculaires fréquentes
- Fatigue survenant de manière foudroyante
- Toux fréquentes
- Nez bouché et gorge irritée

COVID-19

- Contamination par voie aérienne ou contact (malades, surfaces souillées)
- Toux sèche
- Congestion nasale
- Sensation de fatigue
- Fièvre et maux de tête fréquents
- Douleurs musculaires possibles
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
- Cas graves : détresse respiratoire avec une sensation d'oppression ou d'essoufflement, une insuffisance rénale et une défaillance multiviscérale

DIFFÉRENCES

Grippe

- Période d'incubation moyenne : 3 jours (2 à 6 jours)
- Taux de reproduction : Une personne contaminée par la grippe transmettra le virus à 1,3 en moyenne.
- Risque moindre de développer une forme sévère du virus.
- Risque de mortalité : 0,1 %

COVID-19

- Période d'incubation moyenne : 5 jours (1 à 14 jours)
- Taux de reproduction : Une personne contaminée par le nouveau coronavirus peut en infecter 3 à 6 autres.
- Risque élevé de développer une forme grave de COVID
- Risque de mortalité : 3-4 %

INSTAURER LES BONNES PRATIQUES DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

Des questions à se poser avant d'établir un plan de maintien des opérations sécuritaires :

PHOTO : ISTOCKPHOTO

Quels sont les secteurs d'activités ou les opérations à prioriser pour répondre à la demande ?

ACTIONS :

- → Identification de la production prioritaire
- → Établir l'ordre des priorités
- → Définir les activités potentielles à développer en fonction du marché (produits et services)

Qui sont les employés disponibles ?

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER :

- → Leur état de santé générale (cf. antécédents)
- → Leur entourage familial et les risques encourus de contracter le virus

Qu'en est-il de la disponibilité des ressources matérielles, des fournisseurs versus les activités prioritaires précédemment définies ? De la logistique (transport et livraison)?

ACTIONS :

→ Analyser l'impact de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement

→ Étudier les solutions alternatives (ex : nouveaux fournisseurs) Est-il possible de poursuivre certaines activités en télétravail ?

Exemples :
- Achats
- Approvisionnement
- Distribution
- Assurance-qualité

MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

1- Aménagement des postes de travail

OBJECTIFS

- **Maintenir une distance de 2 mètres entre les employés pour limiter la propagation du virus**

ACTIONS :

→ Installation de panneaux séparateurs en plexiglas entre les postes de travail ou d'un rideau de soudeur

→ Dans l'impossibilité de maintenir cette distance, port du masque requis ou développement de techniques de travail spécifiques (ex : manutention)

2- Aménagement des aires de repas et logistique

OBJECTIFS

- **Limiter le nombre de contacts**
- **Assurer une distance de 2 mètres entre les employés**

ACTIONS :

→ Délimiter les espaces de repas et marquer d'un ruban distinctif les places à table où il est interdit de s'assoir ou éliminer les chaises

→ Alterner les chaises selon une diagonale de chaque bord des tables

→ Installation de panneau de plexiglas entre les différentes places

→ Si des micro-ondes sont mis à la disposition des employés, s'assurer que la distanciation est maintenue en les repositionnant ou en installant des panneaux de Plexiglas au besoin

→ Modification des horaires des repas et des pauses pour chaque groupe de travail (maximum 10). Prévoir suffisamment de temps entre chaque groupe pour effectuer le nettoyage des tables et du matériel utilisé

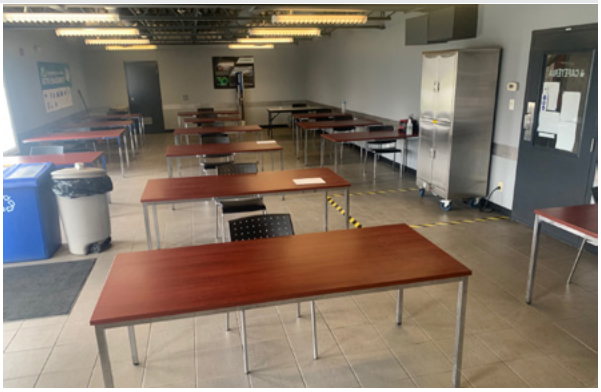

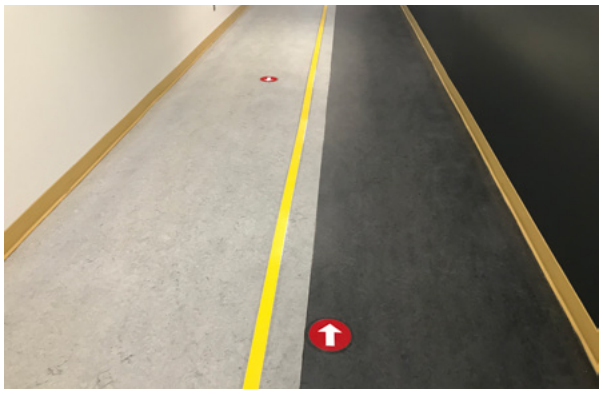

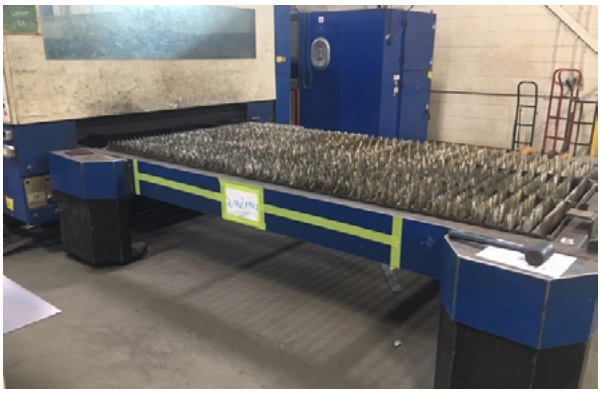

3- Aménagement des espaces communs (corridors)

OBJECTIF

- **Réduire les croisements entre personnels**

ACTIONS :

→ Établir des sens uniques sur certaines voies de circulation

→ Marquage au sol par des lignes ou des cercles

4- Constituer des cellules de travail

OBJECTIFS

- **Limiter les contacts sans altérer à la production**
- **Assurer la poursuite des activités même si un cas positif est déclaré dans l'entreprise. Un seul groupe de travail est alors placé en quarantaine.**

ACTIONS :

→ Composer des groupes de travail de 10 personnes maximum et regroupant toutes les compétences requises pour assurer la production

→ Établir des heures de travail, des horaires de repas et de pauses spécifiques pour chaque groupe. Prévoir une plage de temps entre l'arrivée des différents groupes pour assurer le nettoyage des équipements et éviter les croisements entre les employés

→ Planifier l'entrée des groupes de travail : attribution de place de stationnement, file d'entrée avec distanciation physique ou entrée décalée dans le temps, questionnaire COVID à remplir à l'entrée de la bâtisse

VIRUS AÉROPORTÉS

MESURES D'HYGIÈNES, DE NETTOYAGE ET DE DÉCONTAMINATION

1- Lavage des mains

OBJECTIF

- **Réduire la transmission par les mains**

ACTIONS :

→ Installation dans l'usine, les bureaux et les espaces communs de lavabos portatifs ou de solutions hydroalcooliques reconnues par Santé Canada

→ Mise en application du lavage des mains pendant 20 secondes avec du savon en arrivant et quittant le travail, avant et après les repas / pauses, lors des contacts pouvant présenter un risque de contamination.

→ Proscrire les contacts physiques (ex : serrer la main)

2- Équipements de protection individuels vs projection des gouttelettes

OBJECTIF

- **Prévenir la projection des gouttelettes**

ACTIONS :

→ Tousser dans le creux du coude

→ Fournir et imposer le port des EPI : protège-visage, masque, visière, lunette de protection. Les ÉPI doivent être manipulés avec les mains propres pour éviter les contaminations.

3- Nettoyage des lieux et des divers équipements / outils

OBJECTIF

- **Réduire la probabilité d'être contaminé par une surface contaminée par une personne atteinte de la COVID.**

ACTIONS :

→ Nettoyage entre chaque utilisation des outils communs (ordinateurs, téléphones, divers équipements…) avec une solution nettoyante, un désinfectant ou une lingette désinfectante.

→ Nettoyage fréquent des lieux communs (aires de repas : tables et chaises, éviers et robinets, fours micro-ondes, réfrigérateurs… couloirs, bureaux et espaces communs : rampes, poignées de portes…).

RECOMMANDATIONS :

→ Assigner une équipe dédiée au nettoyage : personnel désigné, employés contractuels, employés à leur poste de travail / à la cafétaria.

→ Désigner des personnes responsables pour superviser les opérations de nettoyage

→ Port de gants lors des opérations de nettoyage

L'ensemble de ces mesures s'applique aussi bien aux directeurs d'entreprises qu'aux superviseurs, aux employés, aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux visiteurs.

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION

La communication dans une organisation est nécessaire afin d'orienter les employés et gestionnaires vers un même objectif.

PHOTO : ISTOCKPHOTO

OBJECTIFS

- **Démontrer le leadership des gestionnaires pour gérer la crise sanitaire et à la reprise des activités**
- **Rassurer les employés en ce qui concerne leur sécurité**
- **Maintenir la confiance envers la direction durant cette période de crise**
- **Partager les bonnes idées sur les mesures appropriées versus le maintien des opérations**
- **Orienter l'organisation vers les mesures à développer**
- **S'assurer que les changements apportés seront mis en pratique**
- **Rétroagir sur les bonnes pratiques observées et sur celles nécessitant une amélioration**

ACTIONS :

→ Former un comité de gestion de crise qui aura pour mandat de :
- Suivre la crise, évaluer les impacts sur l'organisation et ses opérations ainsi que sur la santé et la sécurité du personnel
- Résoudre toute problématique associée à la crise sanitaire
- Tenir des réunions de mise au point de ce qui s'est passé et de ce qui est à venir
- Exercer un suivi de la mise en application du plan de relance ou de maintien

→ Affiches signalétiques dans l'usine, les bureaux, le hall d'entrée, les couloirs, les salles de bains
- Rappel des règles de sécurité dont la distanciation
- Protocole sanitaire pour le lavage des mains
- Formulaire de déclaration des conditions médicales pouvant être apparentées à la COVID-19. Trois thématiques doivent être impérativement abordées soit :
  1) les contacts avec une personne diagnostiquée positive ou susceptible de l'être,
  2) les voyages à l'extérieur du pays,
  3) présence de symptômes apparentés à la COVID-19 comme de la fièvre, une toux sèche, des difficultés respiratoires ou une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût.

Exemples d'affiches signalétiques

RÉPONSES AUX QUESTIONS PRATIQUES / FAQ

Quelle est la différence entre un produit de nettoyage et un produit d'assainissement ?

Il existe une distinction entre produits de nettoyage et produits d'assainissement.

Le premier vise à retirer les saletés et résidus d'une surface. Ce produit est appliqué et essuyé à l'aide d'un papier absorbant.

Le second vise à désinfecter une surface pour détruire toutes traces de bactérie pouvant s'y retrouver. Il est appliqué et non essuyé. Son action se produit au contact.

Quel produit de désinfection ou gel hydroalcoolique utiliser ?

Plusieurs produits sont sur le marché et présentent des rendements qui peuvent varier. Le **site de Santé Canada** dispose d'un répertoire en ligne des différents produits listés par numéro d'identification DIN avec le nom commercial du produit et le produit actif.

Des informations complémentaires permettent de mieux sélectionner le produit qui répond au besoin et qui présente une efficacité élevée pour détruire les germes.

Doit-on faire appel à des entreprises spécialisées dans le nettoyage ?

Certaines entreprises manufacturières font appel à des entrepreneurs pour faire l'entretien ménager des bureaux, des aires de repas et des salles de bain. Une attention particulière doit être portée :

- → aux produits de nettoyage et de désinfection utilisés
- → à la fréquence des nettoyages qui doit être élevée
- → au personnel qui effectue le nettoyage. Ce dernier doit impérativement porter les ÉPI et respecter les règles de sécurité mises en place. Tout employé qui présente des symptômes de COVID doit s'abstenir de se présenter à votre établissement.

Si l'entrepreneur en nettoyage travaille à plus d'un site, il est recommandé que les équipements ne circulent pas d'un site à l'autre et que le personnel applique un protocole de travail pour éviter de venir contaminer votre site.

En cas de doute, l'employeur peut-il exiger à l'employé de passer un test ?

L'employeur ne peut pas exiger à un employé de passer un test de COVID, toutefois, il peut lui refuser l'accès à son site s'il y a des raisons de croire que son employé est atteint par la COVID. L'employé devrait se placer en quarantaine pour éviter de venir contaminer les autres membres de l'entreprise.

Doit-on faire remplir à l'employé un questionnaire COVID à son entrée sur le site ?

Il est plus que recommandé de demander aux employés et toutes autres personnes entrant sur le site de remplir un formulaire de déclaration des conditions médicales. Un emplacement doit d'ailleurs être dédié à cet effet. À titre indicatif, voici un exemple de questionnaire d'auto-évaluation :

Votre LOGO	**Questionnaire d'auto-évaluation de COVID-19**
	Visiteurs / Entrepreneurs / Consultants

Vous serez appelé à vous rendre à nos locaux pour effectuer un travail ou une visite. Dans le contexte de COVID-19, des mesures de prévention sont en place afin de réduire la propagation virale et protéger le personnel.

Voici une série de questions auxquelles vous êtes tenu de répondre avant votre visite.

Questions d'évaluation

1) Ressentez-vous l'un ou l'autre des symptômes suivants ?	**Oui**	**Non**
• Fièvre (au-delà de 38 degrés Celsius ou 100.4 degrés Fahrenheit)		
• Toux		
• Éternuements		
• Mal de gorge		
• Difficulté à respirer		
• Perte de l'odorat ou du goût		
2) **Avez-vous voyagé** à l'étranger (y compris aux États-Unis) au cours des 14 derniers jours? Le voyage inclut le passage dans un aéroport.		
3) Avez-vous **pris soin** d'une personne atteinte de la COVID-19 (probable ou confirmé) ou avez-vous eu un **contact étroit** avec elle alors qu'elle était malade (toux, fièvre, éternuement ou mal de gorge) ?		
*Par **contact étroit**, on entend une personne qui :* • *a prodigué des soins à un particulier, ce qui comprend des travailleurs de la santé, des membres de la famille ou d'autres aidants naturels, ou qui a eu d'autres contacts physiques étroits similaires sans utiliser un équipement de protection individuel de façon régulière et appropriée ;* • *vivait avec la personne ou avait un contact étroit et prolongé (dans un rayon de moins de 2 mètres) avec celle-ci pendant qu'elle était contagieuse ;* • *avait pu être en contact direct avec des fluides corporels contagieux de la personne sans être munis de l'équipement de protection individuelle recommandé.*		
4) Vous êtes-vous retrouvé dans un lieu où la distanciation sociale de 2 mètres n'était pas respectée (bar, party privé, etc.) et où une ou plusieurs personnes, à votre connaissance, ont été déclarées positives à la COVID-19 au cours des 2 dernières semaines?		
5) Avez-vous reçu un diagnostic positif pour la COVID-19 au cours des 3 dernières semaines?		

Si vous répondez **OUI** à l'une ou l'autre des questions, restez à la maison et communiquez avec votre contact de notre organisation. De plus, vous devriez songer à consulter un professionnel de la santé ou effectuer un dépistage COVID-19.

Si vous répondez **NON** à toutes les questions, vous pouvez venir à nos locaux. Nous avons mis au point des règles de distanciation physique, un protocole de nettoyage et désinfection. Nous vous demandons de prévoir un masque et une visière.

En signant ce formulaire, vous confirmez que les informations transmises sont véridiques et que vous vous engagez à respecter les règles de sécurité en place dans notre organisation.

Nom de la compagnie		Date formulaire complété	
Prénom et nom		Signature	

Note. À tout moment, le représentant de l'organisation peut terminer cette visite s'il juge que vous représentez un risque de contamination pour le personnel de l'organisation ou que la situation au sein de notre établissement pourrait vous exposer à un risque de contamination.

Ce document a été reçu le _____ par _____, représentant désigné de l'organisation. Initiales du représentant de l'organisation : _____

QUE FAIRE EN CAS DE CAS POSITIFS DANS L'ENTREPRISE ?

PHOTO : ISTOCKPHOTO

Employé symptomatique hors travail

Lorsque l'employé est hors travail, il doit :

- → Demeurer chez lui;
- → Contacter son responsable ou la personne désignée;
- → Appeler la santé publique pour obtenir les mesures à prendre et la possibilité de passer un test de dépistage (numéro sans frais 1-877-644-4545);
- → Communiquer avec son responsable ou la personne désignée pour l'informer du résultat de son test de dépistage.

Employé symptomatique au travail

Lorsqu'un employé présente des symptômes alors qu'il est au travail il est nécessaire de :

- → Faire porter un masque à l'employé;
- → L'isoler dans un local et communiquer avec la santé publique pour obtenir des instructions sur la meilleure pratique à appliquer (numéro sans frais 1-877-644-4545);
- → Une fois que l'employé a quitté les lieux de travail, fermer le local où cette personne a été isolée et nettoyer, désinfecter toutes les surfaces et objets qu'elle a touchés;
- → Faire nettoyer et désinfecter le poste de travail où œuvrait l'employé au moment de l'apparition des symptômes ainsi que les lieux où il aurait transité depuis son arrivée;
- → Identifier les membres de la cellule de travail qui seraient entrés en contact avec l'employé;
- → Lorsque l'employé reçoit le résultat des tests, il doit en informer son supérieur.

Visite de la santé publique

Suite à la contamination d'un employé hors travail ou au travail, la santé publique peut amorcer une enquête épidémiologique pour identifier le foyer de transmission et évaluer les mesures mises en place.

Le but de ces enquêtes est de :

- → Prévenir une propagation virale;
- → Réduire le risque d'accroissement du nombre de cas;
- → Établir les mécanismes visant à atténuer les risques de contamination de la population.

Afin de bien vous préparer, vous devriez avoir :

- → La liste des employés de la cellule de travail;
- → L'horaire et la zone de travail;
- → Le protocole de nettoyage et de désinfection mis en place.

Vous devriez aussi :

- → Déterminer le besoin d'isolement d'autres travailleurs et les tests de dépistage à administrer;
- → Évaluer les améliorations possibles des lieux de travail si nécessaire.

LES BONNES PRATIQUES DE TÉLÉTRAVAIL

Alors que le télétravail apparaît comme une alternative en temps de pandémie, les employeurs, lorsqu'une telle solution est appliquée, doivent s'assurer de la santé et de la sécurité de leur personnel.

PHOTO : ISTOCKPHOTO

Aussi, même si les employés travaillent à distance, il est important à veiller à ce qu'ils soient bien équipés, une attention particulière doit être portée aux caractéristiques de [1,2] :

- **du bureau soit sa hauteur et sa rigidité versus la position du travailleur (épaules relâchées, dos droit) et les différents équipements qu'il doit supporter.**
- **Les fonctionnalités de la chaise de bureau versus la position du corps (hauteur ajustable pour pouvoir déposer les pieds à terre et avoir les genoux à 90 degré, dossier incurvé pour épouser la forme naturelle du corps, support pour la région cervicale et accoudoirs réglables pour relaxer les avant-bras).**
- **des équipements de travail : dimension et hauteur de l'écran pour limiter la fatigue oculaire, le clavier doit être positionné de façon à ce que les poignets se retrouvent dans leur position naturelle, utilisation d'écouteurs lors des réunions pour limiter les positions inconfortables.**
- **Les équipements auxiliaires comme la lumière, des écouteurs pour les réunions…**

LES BONNES POSTURES DE TRAVAIL

50 cm entre vos yeux et le moniteur

La distance idéale entre vos yeux et l'écran doit être au moins celle de la longueur de votre bras, soit environ 50 cm. Vous aidez ainsi votre tête à être bien alignée à la colonne vertébrale.

Un moniteur à la bonne hauteur

Positionnez l'écran de l'ordinateur à la hauteur de vos yeux et assurez-vous que la tête reste toujours alignée à la colonne vertébrale. Les muscles du cou et des épaules vous diront « merci ».

Un dos bien droit

Gardez votre dos bien droit ! Votre buste ne doit être trop incliné ni vers l'avant, ni vers l'arrière, ni même sur les côtés. Votre corps doit rester perpendiculaire au sol et protège de ce fait les lombaires et votre colonne vertébrale.

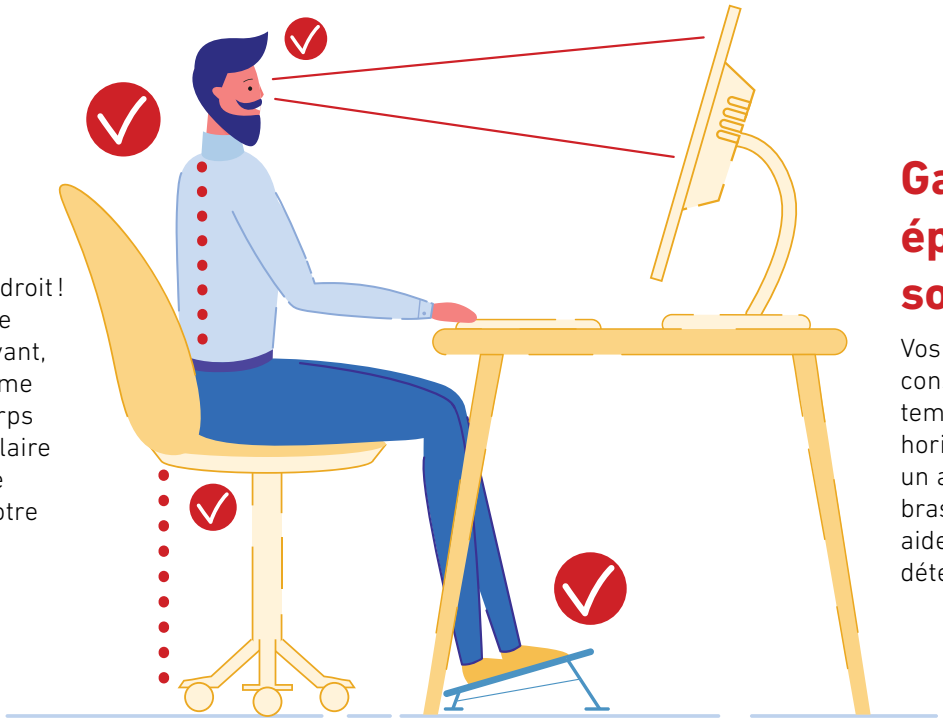

Gardez les épaules souples

Vos avant-bras doivent conserver en tout temps une position horizontale et former un angle droit avec les bras. Cette position aidera les épaules à se détendre.

La bonne assise

Un fauteuil de bureau réglable est la solution idéale pour lui qu'il épouse la forme naturelle de votre corps. Pensez aussi, lors de votre achat, à un dossier légèrement incurvé, un support pour le cou et des accoudoirs pour le repos de vos avant-bras.

Les pieds à plat sur le sol

Gardez vos pieds bien à plat sur le sol pour obtenir un angle de 90° entre vos cuisses et vos mollets. Si vous n'y arrivez pas, servez-vous d'un repose-pieds. Ne croisez pas les jambes, vous ne ferez qu'entraver la circulation du sang.

(1) www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/telework.html
(2) Ergonomie et télétravail temporaire- Entrac, leader en ergonomie au travail

MERCI À NOS COLLABORATEURS

Réseau d'Amélioration Continue du Québec

ABB

Berry

CANAM
Des solutions pour mieux construire

Demilec

Entreprises Dominion Blueline Inc.

Héroux Devtek

CMP
Solutions mécaniques avancées

HYDRAULIK

teknion

Maison Russet
Innovations • Pomme de terre

Matritech

Metalbernard
Solution globale en sous-traitance industrielle

Neuman Aluminium
Raufoss

Normandin
Solution globale en sous-traitance industrielle

Premier Tech

Quenneville

Remtec
Platinum Tank

Rheinmetall
Defence

Soucy

Spectra Premium

STERIS

Tornatech